

COSMÉTIQUE **may**

COSMÉTIQUE MAGAZINE N°96

MARS 2009

ÉVÈNEMENT

La pharmacie
se prépare à des
changements
structurels p. 8

MARCHÉ SOIN

La guerre des
boutons p. 48

PACKAGING

Les fabricants
voient vert p. 70

DOSSIER

LA COMMUNICATION CHANGE DE TON

Avec la marque Chicca,
Kanebo a brisé le tabou
de l'âge au Japon.

ISSN 1297-4781 - 14€

Statut

Les pharmacies se préparent au changement

Les récentes déclarations de l'avocat général de la Cour de justice des Communautés européennes relancent le débat sur l'indépendance des officines en France. Au-delà du problème capitalistique, c'est le paysage de la pharmacie qui est en train de changer.

« **L**a détention et l'exploitation d'une pharmacie peuvent être réservées aux seuls pharmaciens. » C'est la conclusion d'Yves Bot, l'avocat général de la Cour de justice des Communautés européennes, dans les deux affaires relatives au régime de propriété des officines en Allemagne et en Italie. Certes, l'opinion de l'avocat général n'engage pas la Cour de justice, qui n'a pas encore rendu de décision. Néanmoins, cet avis satisfait les 23 000 pharmacies françaises. « Si la prudence s'impose dans l'attente de l'arrêt, nous ne pouvons que nous réjouir de la prise de position de l'avocat général, l'ensemble de sa démonstration allant dans un sens favorable à l'organisation de la pharmacie en France et au respect de la compétence des États membres en matière de santé, a commenté Jean Parrot, président du Conseil national de l'ordre des pharmaciens. Il s'agit là d'un développement important, de bon augure pour l'évolution des procédures d'infraction relatives à la propriété du capital des pharmacies. »

La France fait partie du système traditionnel, qui s'oppose à l'ouverture du capital des officines et donc à la création de chaînes. Le

modèle actuel fonctionne bien mais il a cependant des limites. Maître Olivier Gast, conseil expert en franchise et président du Cedre (Club européen des directeurs de réseaux), estime même qu'« il n'est pas viable ».

Un système menacé

En effet, le chiffre d'affaires des officines baisse, notamment lorsque la concentration est trop

« Le modèle actuel de la pharmacie n'est pas viable à terme »

Olivier Gast, conseil expert en franchise et président du Cedre

dense, c'est-à-dire dans toutes les grandes villes. De plus, « le système de santé est fragilisé. Il est nécessaire de le réorganiser pour maintenir son niveau de qualité dans un budget raisonnable », souligne Pascal Louis, président du CNGPO (Collectif des groupements de pharmaciens d'officine). Déjà, à la fin des années 1980, les marges avaient baissé de 2 points. Vingt ans après, le système est de nouveau menacé. « Beaucoup de pharmacies ne doivent leur survie qu'au tiers payant et la crise va sans doute aggraver les choses », déclare Olivier Gast, qui



La dermocosmétique fait partie des pôles de développement de l'officine. Ici, une pharmacie Forum Santé.

explique : « Le monopole pharmaceutique maintient un niveau de prix qui pourrait être bien inférieur en cas de concurrence. Les pouvoirs publics sortiraient gagnants d'une ouverture du capital. L'État n'est pas infaillible, le problème viendra lorsque ces déficits ne seront plus supportables ». Rien n'est donc joué. Si le changement n'émane pas des autorités européennes, il pourrait être induit par l'actuelle crise économique. Les groupements en sont conscients. L'avis de l'avocat général Yves Bot les rassure mais il n'entame en rien leur détermination à se préparer à des modifications réglementaires et structurelles. Certains ont d'ailleurs mis en place des réseaux intégrant davantage les pharmaciens (Pharmactiv avec Optimum, Plus Pharmacie avec PharmaVie...).

Les pharmaciens s'organisent

En ce qui concerne l'ouverture du capital, « nous sommes prêts à créer des holdings financières, c'est-à-dire des Sociétés de participation financière de professions libérales (SPFPL) », affirme Pierre-François Charvillat, directeur général adjoint de Forum Santé. Le CNGPO propose que le principe de propriété des pharmacies s'assouplisse tout en restant aux mains des pharmaciens d'officine. « Ceci permettrait de réduire les coûts et d'améliorer l'organisation sans que le nombre de points de vente soit réduit », explique Pascal Louis. Yves Bot semble, par ailleurs, favorable au système allemand, qui autorise un pharmacien à détenir une pharmacie principale et trois succursales. Pour faire face aux changements, la spécialisation est aussi un recours. En effet, outre l'enjeu capitalistique, « la raréfaction des médecins géné-



Une MDD de dermocosmétique est en cours de développement chez Univers Pharmacie.

realistes et le vieillissement de la population vont accroître le rôle des pharmaciens», déclare Pascal Louis. Certains groupements développent déjà des services. Pharmactiv a, par exemple, mis en place des espaces de confidentialité afin que le patient puisse dialoguer tranquillement avec son pharmacien et met à disposition de ses clients des appareils de dépistage de certaines maladies comme l'asthme. D'autres privilégient la dermocosmétique.

«L'accompagnement marketing et merchandising est primordial car il permet à la pharmacie d'être compétitive dans tous les domaines et notamment en dermocosmétique», assure Yves Morvan, PDG de DirectLabo. Joseph-Philippe Benwaïche, président de Plus Pharmacie, ajoute : «Nous avons créé une MDD de dermocosmétique pour chacune de nos deux enseignes. Elle représente 35% du chiffre d'affaires de PharmaVie et 15% chez Family Prix. C'est un axe porteur que nous

développons.» Univers Pharmacie travaille sur l'implantation de corners parfumerie dans certains de ses points de vente adhérents. «Associé à une communication ainsi qu'à la formation du personnel officinal, c'est un pôle de croissance naturel en lien avec notre activité, explique Imen Kadidi, directrice adjointe de réseau du groupement. Par ailleurs, le client vient chercher en pharmacie tout ce qui se rapporte à sa santé et son bien-être.»

Internet, un sujet délicat

Enfin, si DocMorris, le site internet allemand appartenant à Celesio (également propriétaire de l'OCP), distribue déjà certains médicaments, en France, des groupements y réfléchissent. «Nous préparons activement notre arrivée sur le web, en attendant le droit à la vente en ligne», précise Yves Morvan. «Le site internet fait partie du package Pharmactiv. Mais attention, la vente en ligne pose de nombreux problèmes, dont celui de la contrefaçon», explique Serge Carrier, chez Pharmactiv. Problème qu'il ne faut pas prendre à la légère lorsque l'on parle de santé publique. ■

CHARLOTTE NATTIER

Des avis partagés sur les conclusions d'Yves Bot



◆ Yves Morvan, PDG de DirectLabo

«Le statu quo apporte une nouvelle donne, qui est complètement dans l'axe de notre développement : la pharmacie doit rester aux pharmaciens. Aujourd'hui, nous sommes dans une stratégie de commerce associé car la véritable indépendance repose sur l'autonomie financière.»



◆ Pascal Louis, président du CNGPO

«Si le lien entre compétence professionnelle et propriété est justifié, il ne faut pas pour autant que le système reste figé. Les règles doivent être bien définies. Il faut assouplir les critères juridiques de propriété et il ne serait pas choquant qu'une société de pharmaciens détienne plusieurs officines.»



◆ Pierre-François Charvillat, directeur général adjoint de Forum Santé

«Notre position est que la pharmacie doit devenir un réseau de commerce associé. L'enseigne, amenée à fournir des services, serait composée d'indépendants.»



◆ Joseph-Philippe Benwaïche, président de Plus Pharmacie

«Je pense que l'ouverture du capital se fera tôt ou tard, même si la réflexion semble reportée. Les verrous du capital, de la publicité et de la vente en ligne vont sauter. Nous nous y préparons car nous avons toujours été des précurseurs.»



◆ Olivier Gast, conseil expert en franchise et président du Cedre

«La Cour de justice des Communautés européennes va renvoyer les affaires pour gagner du temps. Il n'empêche que le modèle actuel de la pharmacie n'est pas viable à terme : la crise économique va accélérer les déficits de la sécurité sociale et de l'État.»